

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah,
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans
le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui
Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,
والصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ
Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à
notre maître Mouhammad le Messager de Allah,
ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°1011

Le vendredi 8 février 2019, correspondant au 3 *jumada l-'akhirah* 1440 de l'Hégire

Le Paradis et l'enfer

***Al-hamdou lil-Lah¹ wassalatou wassalamou ^ala sayyidina Mouhammad r-raçouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.***

La louange est à Allah, Celui Qui fait exister les choses à partir du néant, Celui Qui fait passer les créatures de la mort à la vie et Qui les fait revenir à la vie après la mort, Celui Qui n'a pas besoin de Sa création alors que Ses créatures ont besoin de Lui, Celui Qui est digne de louange, Celui Qui accorde un large pardon et Qui fait subir un châtement intense. Celui qu'Il guide, c'est lui sera bienheureux dans l'au-delà car il est sur la rectitude, et celui qu'Il égare, c'est lui qui sera malheureux dans l'au-delà car il est éloigné du bien. Et celui qu'Il dirige sur le droit chemin vers la voie de sauvegarde et à qui Il accorde la réussite d'y parvenir, c'est lui le bien guidé. Il sait ce qui est extérieur et ce qui est intérieur, ce qui est fait en cachette et ce qui est fait au grand jour. Il a divisé les créatures en deux groupes et leur a donné à chacun sa demeure, un groupe sera dans les jardins du Paradis et un groupe sera dans les flammes de l'enfer. Il ordonne d'accomplir ce qui permet d'obtenir Sa récompense et Il interdit de commettre ce qui fait mériter Son châtement, et Allah révèle les preuves incontestables. Celui qui œuvre en bien profite à lui-même, et celui qui nuit sera jugé en conséquence, et votre Seigneur n'est en aucun cas injuste envers Ses esclaves.

Je demande à Allah qu'Il élève en degré et qu'Il honore davantage notre maître Mouhammad, annonciateur de bonne nouvelle et avertisseur d'un châtement, et je demande qu'Il l'apaise quant au sort de sa communauté, ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs.

¹ Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

Après quoi, esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même, de craindre *Allah ta^ala* *Al-^Aliyy Al-^Adhim*, Lui qui dit dans une *'ayah* explicite de Son Livre :

﴿ لَا يَسْتَوِي أَصْحَابُ النَّارِ وَأَصْحَابُ الْجَنَّةِ أَصْحَابُ الْجَنَّةِ هُمُ الْفَائِزُونَ ﴿٢٠﴾ ﴾

[*sourat Al-Hachr / 20*] (*la yastawi 'as-habou n-nari wa 'as-habou l-jannah ; 'as-habou l-jannati houmou l-fa'izoun*) ce qui signifie : « **Les gens de l'enfer et les gens du Paradis ne sont pas équivalents. Les gens du Paradis, ce sont eux les gagnants.** »

Mes frères de foi, celui qui est intelligent, perspicace, c'est celui qui prend des provisions dans sa vie d'ici-bas pour son au-delà. C'est celui qui ne vend pas son au-delà contre un bien du bas monde. Au Jour du jugement une partie des gens iront au Paradis et une partie en enfer. Il s'agit des deux résidences, les gens n'en auront pas d'autre. Alors vois, mon frère laquelle tu choisis pour toi-même !

Le Paradis a été préparé pour les croyants alors que l'enfer a été préparé pour les mécréants. Et les gens de l'enfer ne sont pas équivalents aux gens du Paradis. La nourriture des gens du Paradis est telle qu'Il le dit *ta^ala* :

﴿ وَفَلَكِهِم مِّمَّا يَتَخَيَّرُونَ ﴿٢١﴾ وَلَحْمِ طَيْرٍ مِّمَّا يَشْتَهُونَ ﴿٢٢﴾ ﴾

[*sourat Al-Waqi^ah / 20-21*] (*wafakihatim mimma yatakhayyaroun ; walahmi tayrin mimma yachtahoun*) ce qui signifie : « **Des fruits qu'ils préfèrent et de la chair d'oiseau qu'ils désirent.** »

Et tout comme Il le dit *^azza wajall* :

﴿ قُطُوفُهَا دَانِيَةٌ ﴿٢٣﴾ كُلُوا وَاشْرَبُوا هَنِيئًا بِمَا أَسْلَفْتُمْ فِي الْأَيَّامِ الْخَالِيَةِ ﴿٢٤﴾ ﴾

[*sourat Al-Haqqah / 23-24*] (*qoutoufouha daniyah ; koulou wachrabou hani'an bima 'aslaftoum fi l-ayyami l-khaliyah*) ce qui signifie : « **Les fruits des arbres seront faciles à cueillir, mangez et buvez en paix, en rétribution de ce que vous aurez accompli dans vos jours révolus.** »

Quant à la nourriture des gens de l'enfer, elle est telle que *Allah ta^ala* le dit :

﴿ لَيْسَ لَهُمْ طَعَامٌ إِلَّا مِنْ ضَرِيعٍ ﴿٦﴾ لَا يُسْمِنُ وَلَا يُغْنِي مِنْ جُوعٍ ﴿٧﴾ ﴾

[*sourat Al-Ghachiyyah / 6-7*] (*layca lahoum ta'amoun 'il-la min dari^, la yousminou wala youghni min jou^*) ce qui signifie : « **Ils n'auront pas d'autre nourriture que du *dari^* qui ne profite pas au corps et ne fait pas passer la faim.** »

Le *dari^* est une plante hideuse à voir et à l'odeur repoussante, dont les fruits ont un très mauvais goût, tout comme *Allah ta^ala* le dit :

﴿ إِنَّ شَجَرَتَ الزَّقُّومِ ﴿٤٣﴾ طَعَامُ الْأَثِيمِ ﴿٤٤﴾ كَالْمُهْلِ يَغْلِي فِي الْبُطُونِ ﴿٤٥﴾ كَغَلِيِّ الْحَمِيمِ ﴿٤٦﴾ ﴾

[*sourat Ad-Doukhan / 43-46*] (*'inna chajarata z-zagqoumi ta'amou l-athim, kal-mouhli yaghli fi l-boutoun, kaghalyi l-hamim*) ce qui signifie : « **L'arbre du *zagqoum* servira de nourriture aux pécheurs, comme du plomb fondu en ébullition dans leurs ventres, comme peut bouillir l'eau extrêmement chaude.** » Et tout comme *Allah ta^ala* le dit :

﴿وَلَا طَعَامٌ إِلَّا مِنْ غِسْلِينَ ﴿٣٦﴾ لَا يَأْكُلُهُ إِلَّا الْخَاطِئُونَ ﴿٣٧﴾﴾

[sourat Al-Haqqah / 36-37] (*wala ta'amoun 'il-la min ghislin ; la ya'koulouhou 'il-la l-khati'oun*) ce qui signifie : « **Ils n'auront pas d'autre nourriture que du ghislin que seuls les désobéissants consommeront.** »

Mes frères de foi, les gens de l'enfer et les gens du Paradis ne sont pas équivalents. La boisson des gens du Paradis et la boisson des gens de l'enfer ne sont pas équivalentes. Les gens du Paradis auront pour boisson le *rahiq*, le nectar qui est une source au Paradis embaumée de musc, dans des récipients qui sont cachetés avec du musc et mélangé avec du *tasnim* qui est également une source au Paradis d'un très haut degré.

Allah ta'ala dit :

﴿تَعْرِفُ فِي وُجُوهِهِمْ نَضْرَةَ النَّعِيمِ ﴿١٤﴾ يُسْقَوْنَ مِنْ رَحِيقٍ مَخْتُومٍ ﴿١٥﴾ خَتَمَهُ مِسْكٌ وَفِي ذَلِكَ فَلْيَتَنَافَسِ الْمُتَنَفِسُونَ ﴿١٦﴾ وَمِزَاجُهُ مِنْ تَسْنِيمٍ ﴿١٧﴾ عَيْنًا يَشْرَبُ بِهَا الْمُقَرَّبُونَ ﴿١٨﴾﴾

[sourat Al-Moutaffifin / 25-28] (*ta'rifou fi woujouhihim nadrata n-na'im yousqawna min rahiqin makhtoum ; khitamouhou miskoun wafi dhalika falyatanafaci l-moutanafiçoun ; wamizajouhou min tasnim ; aynan yachrabou biha l-mouqarraboun*) ce qui signifie : « **Ils recevront en boisson du nectar préservé, cacheté avec du musc. Alors, que les gens se concurrencent dans le bien pour l'obtenir. Il sera mélangé avec du tasnim, provenant d'une fontaine dont boiront ceux qui ont les plus hauts degrés.** »

Quant à la boisson des gens de l'enfer, il s'agit d'une eau extrêmement chaude.

﴿لَا يَذُوقُونَ فِيهَا بَرْدًا وَلَا شَرَابًا ﴿٢٤﴾ إِلَّا حَمِيمًا وَغَسَّاقًا ﴿٢٥﴾﴾

[sourat An-Naba' / 24-25] (*la yadhoulououna fiha bardan wala charaba ; 'il-la hamiman waghassaq*) ce qui signifie : « **Ils ne goûteront ni fraîcheur ni boisson, si ce n'est du hamim et du ghassaq** »

Le *hamim*, c'est une boisson d'une extrême chaleur et le *ghassaq*, c'est ce qui s'écoule des peaux [calcinées] des gens de l'enfer. Ce sont les anges du châtement qui leur donneront à boire, de sorte que leurs intestins s'en trouveront déchirés. Il dit ta'ala :

﴿وَإِنْ يَسْتَعِينُوا يُعَاثُوا بِمَاءٍ كَالْمُهْلِ يَشْوِي الْوُجُوهَ بِئْسَ الشَّرَابُ وَسَاءَتْ مُرْتَفَقًا ﴿٢٩﴾﴾

[sourat Al-Kahf / 29] (*wa'in yastaghithou youghathou bima'in kal-mouhli yachwi l-woujouha bi'sa ch-charabou wasa'at mourtafaqa*) ce qui signifie : « **S'ils appellent au secours, ils seront secourus avec de l'eau bouillante comme le plomb fondu en ébullition, qui brûlera les visages dès qu'elle s'en approchera ! Quelle mauvaise boisson et quelle mauvaise demeure !** »

Mes frères de foi, les vêtements des gens du Paradis et les vêtements des gens de l'enfer ne sont pas équivalents. Allah ta'ala dit :

﴿عَلَيْهِمْ ثِيَابٌ سُنْدُسٍ خُضْرٌ وَإِسْتَبْرَقٌ وَحُلُّوا أَسَاوِرَ مِنْ فِضَّةٍ وَسَقَلَهُمْ رَبُّهُمْ شَرَابًا طَهُورًا ﴿٢١﴾﴾

[sourat Al- 'Inṣan / 21] (^*aliyahoum thiyabou soundoucin khoudroun wa'istabraqoun wahoullou 'aḥawira min fidḍatin waḥaḥoum Rabbouhoum charāban tahourā*)

Les gens du Paradis porteront des vêtements de soie fins (*soundous*) et plus épais (*'istabraq*). Ils auront des parures, des bracelets en argent et leur Seigneur leur donnera à boire des boissons pures. Quant aux gens de l'enfer, leurs vêtements seront de feu. Il dit *ta^ala* :

﴿فَالَّذِينَ كَفَرُوا قُطِعَتْ لَهُمْ ثِيَابٌ مِّن نَّارٍ يُصَبُّ مِنْ فَوْقِ رُءُوسِهِمُ الْحَمِيمُ ﴿١٩﴾﴾

[sourat Al-*Hajj* / 19] (*fal-ladhina kafarou qoutti^at lahoum thiyaboun min narin youṣabbou min fawqi rou'ouḥihimou l-hamim*) ce qui signifie : « **Ceux qui ont mécré, des vêtements de feu leur seront taillés et de l'eau extrêmement chaude sera déversée par-dessus leur tête.** »

Mes frères de foi, l'aspect des gens du Paradis et l'aspect des gens de l'enfer ne sont pas équivalents. Les gens du Paradis seront à l'image de leur père '*Adam ^alayhi s-salam*, soixante coudées de haut sur sept coudées de large, ils auront un très beau visage, ils seront semblables à *Youçouf As-Siddiq* dans sa beauté. Quant aux gens de l'enfer, *Allah* augmente leur taille pour que leur châtement augmente au point qu'au Jour du jugement, la molaire d'un mécréant sera de la taille de la montagne de '*Ouhoud*. Entre ses épaules, il y aura la distance de trois jours de marche. Chaque fois que leur peau sera brûlée, ils seront recouverts d'une autre peau. Il dit *ta^ala* :

﴿كُلَّمَا نَضِجَتْ جُلُودُهُمْ بَدَّلْنَاهُمْ جُلُودًا غَيْرَهَا لِيَذُوقُوا الْعَذَابَ ﴿٥٦﴾﴾

[sourat An-*Niḥā*' / 56] (*koullama nadijat jouloudouhoum baddalnahoum jouloudan ghayraha liyadhoughou l-^adhab*) ce qui signifie : « **Chaque fois que leur peau sera brûlée, Nous la leur changerons par une autre peau pour qu'ils goûtent au châtement.** »

Mes frères de foi, notre Seigneur *tabaraka wata^ala* dit au sujet des gens de l'enfer :

﴿إِذَا أُلْقُوا فِيهَا سَمِعُوا لَهَا شَهيقًا وَهِيَ تَفُورٌ ﴿٧٧﴾﴾

[sourat Al-*Mouk* / 7] (*'idha 'oulqou fiha sami^ou laha chahiqan wahiya tafour*) ce qui signifie : « **Lorsqu'ils y seront jetés, l'enfer émettra un braillement alors qu'il sera en ébullition.** »

Ainsi, lorsque les mécréants seront jetés en enfer, ils y seront lancés comme du bois dans un feu immense et l'enfer émettra un son qui est très laid comme le braiement d'un âne tellement le feu se consumera et bouillira.

Quant aux gens du Paradis, ils n'entendront au Paradis rien de laid, de mauvais ni de dérangeant. *Allah ta^ala* dit :

﴿لَا يَسْمَعُونَ فِيهَا لَعْوًا وَلَا تَأْتِيهَا إِلَّا قِيلًا سَلَامًا سَلَامًا ﴿٢٦﴾﴾

[sourat Al-*Waqi^ah* / 25-26] (*la yasma^ouna fiha laghwan wala ta'thima ; 'il-la qilan salaman salama*) ce qui signifie : « **Ils n'entendront ni mauvaise parole, ni péché ; ils entendront des paroles de salutations.** »

Mes frères de foi, que chacun d'entre nous se rende des comptes et qu'il considère ce qu'il a préparé comme provision pour le Jour de la résurrection afin qu'il soit au nombre de ceux au sujet desquels il est parvenu :

﴿وَجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاعِمَةٌ ﴿٨﴾ لِسَعِيهَا رَاضِيَةٌ ﴿٩﴾ فِي جَنَّةٍ عَالِيَةٍ ﴿١٠﴾ لَا تَسْمَعُ فِيهَا لَغِيَةً ﴿١١﴾ فِيهَا عَيْنٌ جَارِيَةٌ ﴿١٢﴾ فِيهَا سُرُرٌ مَّرْفُوعَةٌ ﴿١٣﴾ وَأَكْوَابٌ مَوْضُوعَةٌ ﴿١٤﴾ وَنَمَارِقُ مَصْفُوفَةٌ ﴿١٥﴾ وَزَرَابِيُّ مَبْثُوثَةٌ ﴿١٦﴾﴾

[sourat Al-Ghachiyah / 8 à 16] (woujoughoun yawma'idhin na'imah ; liça'yihā radiyah ; fī jannatin aliyah ; la tasma'ou fiha laghiyah ; fiha aynoun jariyah ; fiha sourouroun marfou'ah ; wa'akwāboun mawdou'ah ; wanamariqou masfoufah ; wazarabiyyou mabthouthah) ce qui signifie : « Il y aura des visages réjouis ce jour-là, satisfaits de ce qu'ils auront accompli, dans un Paradis élevé où ils n'entendront aucune mauvaise parole, où couleront des sources d'eau, où il y aura des lits élevés, des coupes mises à disposition, des coussins alignés et des tapis étalés. »

Alors que l'on considère ce que l'on a préparé comme provisions, par crainte d'être au nombre de ceux au sujet desquels il est parvenu :

﴿وَجُوهٌ يَوْمَئِذٍ خَاشِعَةٌ ﴿٢﴾ عَامِلَةٌ نَّاصِبَةٌ ﴿٣﴾ تَصَلَّى نَارًا حَامِيَةً ﴿٤﴾ تُسْقَى مِنْ عَيْنٍ عَائِيَةٍ ﴿٥﴾ لَيْسَ لَهُمْ طَعَامٌ إِلَّا مِنْ ضَرِيْعٍ ﴿٦﴾ لَا يُسْمِنُ وَلَا يُغْنِي مِنْ جُوعٍ ﴿٧﴾﴾

[sourat Al-Ghachiyah / 2 à 7] (woujoughoun yawma'idhin khachi'ah ; amilatoun nasibah ; tasla naran hamiyah ; tousqa min aynin aniyah ; layça lahoun ta'amoun 'il-la min dari' ; la yousminou wala youghni min jou') ce qui signifie : « il y aura ce jour-là des visages [de gens] humiliés, qui endureront et qui souffriront, Ils entreront dans un feu très ardent, ils seront abreuvés d'une source d'eau extrêmement chaude. Ils n'auront pas d'autre nourriture si ce n'est du dari' qui ne profite pas [au corps] et ne fait pas passer la faim. »

Et un poète a dit ce qui signifie :

*La mort est une porte
Que chacun doit traverser,
Que ne sais-je quelle demeure
Derrière elle est cachée !
Jardin du Paradis
Pour qui aura œuvré
Conformément à ce
Que l'Unique dieu agrée.
Mais ce sera l'enfer
Pour qui se sera livré
À la désobéissance
En faisant des péchés.
Deux demeures seulement
Pour les gens préparées,*

*Alors, regarde bien
Où tu choisis d'aller !*

Regarde bien, mon frère musulman, ce que tu as préparé, pour quelle résidence tu t'es préparé, car dans l'au-delà il n'y a pas d'autre résidence, si ce n'est le Paradis et l'enfer. Et les gens du Paradis et de l'enfer ne sont pas équivalents.

Préserve-toi toi-même ainsi que ta famille du feu en apprenant ce que *Allah* t'a ordonné d'apprendre comme religion, accomplis ce que *Allah* t'a ordonné d'accomplir et évite ce qu'Il t'a interdit de faire afin d'être sauvé dans l'au-delà, sauvé d'un feu dont le combustible sera constitué d'hommes et de pierres.

Notre Seigneur *tabaraka wata^ala* dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا قُوا أَنفُسَكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا وَقُودُهَا النَّاسُ وَالْحِجَارَةُ عَلَيْهَا مَلَائِكَةٌ غِلَاظٌ شِدَادٌ لَا يَعْصُونَ اللَّهَ مَا أَمَرَهُمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ ﴿٦﴾﴾

[*sourat At-Tahrim / 6*] (*ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou gou 'anfouçakoum wa'ahlïkoum naran waqoudouha n-naçou wal-hïjarah ; ^alayha mala'ikatoun ghiladhoun chïdad ; la ya^souna l-Laha ma 'amarahoum wayaf^alouna ma you'maroun*) ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, préservez-vous ainsi que vos familles, d'un feu dont le combustible sera constitué d'hommes et de pierres. Un feu qui est à la charge d'anges forts et rudes, qui ne désobéissent pas à *Allah* en ce qu'Il leur ordonne et qui font ce qui leur est ordonné de faire.** »

Que *Allah* me préserve ainsi que vous du feu de l'enfer.

Après avoir tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours² :

*Al-hamdou lil-Lahi wassalatou wassalamou ^ala sayyidina Mouhammadir-raçouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.*

Allahoumma ghfir lil-mou'minïna wal-mou'minat.

² Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi^iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.